

TITRE : Conditions de passage de la 4^e année d'externat — Règlement

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 19 août 2014

APPROBATION PAR : Comité du programme d'études de premier cycle

DATE : 19 novembre 2013

APPROBATION PAR : Conseil d'administration de la Faculté

DATE : 18 mars 2014

APPROBATION PAR : Comité exécutif du Sénat

DATE : 19 août 2014

Table des matières

POLITIQUE..... 1
RETOUR AUX PRINCIPES ESSENTIELS (CLI 4505)..... 1
STAGES CLINIQUES (STAGES AU CHOIX OU À OPTION – CLI 4504, CLI 4506)..... 2

POLITIQUE

Pour mériter la mention réussite dans la 4e année de son externat, un étudiant doit obtenir la note de passage dans les cours suivants :

- CLI4504
- CLI4505
- CLI4506
- MED4504

RETOUR AUX PRINCIPES ESSENTIELS (CLI 4505)

Pour mériter la mention réussite dans ce cours, l'étudiant doit assister à toutes les séances obligatoires. Tout échec subi dans ce cours sera discuté par le CPP et la recommandation peut prendre la forme d'activités de rattrapage, de répétition de l'année universitaire ou de renvoi du programme.



STAGES CLINIQUES (STAGES AU CHOIX OU À OPTION – CLI 4504, CLI 4506)

Les stages au choix et à option sont évalués selon le mode « réussite/échec ». Pour réussir un stage, l'étudiant doit obtenir la mention de réussite à l'évaluation du précepteur sur le rendement clinique général. Tout étudiant qui ne réussit pas un stage au choix ou à option doit effectuer un autre stage d'une même durée pour satisfaire aux critères du programme. Ce stage d'appoint doit avoir lieu pendant les vacances de Noël, le temps réservé aux entrevues nationales ou le cours de Retour aux principes essentiels. Toute autre activité de rattrapage doit être approuvée par la vice-doyenne des EMPC.